



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Maintien

Question écrite n° 51090

Texte de la question

Mme Marie-Josée Roig attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le développement de la mendicite aux carrefours des principaux axes routiers d'accès aux grandes villes. La présence d'individus, quelquefois d'enfants, accostant les automobilistes pour leur proposer un nettoyage du pare-brise de leurs véhicules aux intersections équipées de feux tricolores est également en pleine croissance. Ces phénomènes, qui prennent une ampleur inquiétante dans la plupart des villes de France, posent un certain nombre de questions dont celle, essentielle, de l'insécurité liée aux déplacements incessants de piétons sur les voies de circulation - d'autant que les véhicules ne sont en règle générale même pas à l'arrêt, ou bien en phase de redémarrage. Mais les conséquences négatives en termes de fluidité de la circulation (dans des secteurs où le trafic est souvent saturé) et de dangerosité pour les usagers sont aussi à prendre en considération. Enfin, sans méconnaître les difficultés que ces personnes peuvent éprouver, leur comportement parfois agressif en cas de refus contribue à renforcer l'exaspération des automobilistes face à ces situations. Les arrêtés municipaux réglementant la mendicite n'apparaissant pas comme une réponse de nature à résoudre ce problème, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître son sentiment à ce sujet et s'il envisage de prendre des mesures pour mettre un terme au développement de ces pratiques dangereuses.

Données clés

Auteur : [Mme Roig Marie-Josée](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51090

Rubrique : Ordre public

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 avril 1997, page 2004